



CYCLO CLUB CASTANEEN – section FFCT  
Aide à la prise de licence - saison 2026

Composition du dossier d'inscription

- 0- Aide à la prise de licence
- 1- Formulaire d'adhésion 2026 - Déclarations et attestations
- 2- Guide des assurances des licenciés - 2026
- 3- Notice d'information 2026
- 4- Questionnaire de Santé 2026 – version complète
- 5- Questionnaire de Santé « QS Sport Jeunes » et attestation pour les moins de 18ans

Documents à envoyer à : M. PIVOTTO Pierre – 28 Cami del Pendut – 31320 PECHBUSQUE

- 1- Formulaire d'adhésion rempli et signé
- 2- Déclaration du licencié remplie et signée (jointe au formulaire d'adhésion ou sur la notice d'information.)
- 3- Chèque à l'ordre du « Cyclo Club Castanéen » correspondants aux options choisies.
- 4- Pour les nouveaux adhérents une photo (d'identité) : *envoi par email au format jpeg*
- 5- Pour les jeunes de -18 ans, un certificat médical éventuel (voir questionnaire santé : QS sport jeunes)

**Assurances (obligatoire) :** à choisir parmi les 3 formules proposées.

- Mini braquet* (cette option ne permet pas de s'inscrire à des séjours : le CCC ne conseille pas le choix de cette option)
- Petit braquet*
- Grand braquet*

Résumé des garanties du licencié

Formules proposées			
Coût annuel de l'assurance + Garanties	Mini-Braquet * 24,50 €	Petit-Braquet * 26,50 €	Grand-Braquet * 76,50 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque	non	oui	oui
Dommages au vélo	non	non	oui, 1 500 €
Dommages au GPS (2)	non	non	oui, 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires	non	non	oui, 160 €
Décès suite à un AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans	non	oui, 1 500 €	oui, 2 500 €
Décès suite à un AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans	non	oui, 3 000 €	oui, 7 500 €
Décès suite accident	non	oui, 5 000 €	oui, 15 000 €
Invalidité IPP	non	oui, 30 000 €	oui, 60 000 €

(1) Les Smartphones sont exclus de la formule grand braquet

- ACV : accident cardio - vasculaire

- AVC : accident vasculo - cérébral

- IPP : invalidité partielle permanente

*Pour plus de détails sur les garanties relatives aux différentes formules, voir le « guide assurances licenciés 2026 », et en pages 16 et 17 de ce guide, noter la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires facultatives (indemnités journalières, invalidité permanente, décès .... et vélos)*

*Pour toute info vous pouvez me contacter au 06 84 70 31 22 (Pivotto Pierre)*

**Nota Bene:** Noter le caractère non exhaustif des informations contenues dans ce dossier d'adhésion; pour plus d'informations (déclarations de sinistre ou d'accident, formulaires, protection contre les violences....etc), consulter le site de la Fédération Française de Cyclotourisme <https://ffvelo.fr>